

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.  
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, David ALBRAND.

Absents : M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.  
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2025\_56 : ÉPICERIE : MODIFICATION DU BAIL**

Le Maire propose, à compter de ce jour et pour une année, de ne faire payer qu'un semestre de loyer à l'épicerie. Les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars seront ainsi exemptés de loyer.

Le montant du loyer pour un semestre est de 1 680 €.

L'objectif étant de conserver un service de proximité ouvert à l'année, en tenant compte des difficultés liées à la baisse de fréquentation hivernale.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, avec 7 POUR et 8 ABSTENTIONS, décide de modifier le bail de l'épicerie selon les termes susmentionnés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250408-DE\_2025\_56-DE

